

MÉRY L'ANCIEN : UN ART DE VIVRE

Un beau schéma vaut mieux qu'un long discours. L'extrait de carte en dira plus long que des explications fastidieuses.

Méry est un gros bourg fortifié avec six tours visibles, en rive droite de la Seine.

Cela n'empêche pas de vivre au Sud, dans la vallée, au coeur d'une enceinte moins bien fortifiée, mais avec cependant trois tours d'angle.

Au milieu, un pont, le seul entre Troyes et Nogent. Autant dire que la commune était un lieu de passage obligé pour les commerçants et voyageurs. Des noms de rue, souvenirs de ce passé résolu, sont restés : rue des Remparts, rue des Orfèvres, rue du Port puis rues Montpellier et de Bourdeaux, en souvenir des marchands du sud passant dans nos murs.

Et, à défaut de pétrole, on avait des idées. L'examen détaillé montre l'existence de moulin à aube sur des dérives de la Seine. Pas pour de l'électricité, mais pour moudre du grain.

Le finage produisait déjà des céréales, sur le plateau seulement, hors zone inondable, dans la vallée où on récoltait le foin pour le bétail et les chevaux. Pas de tracteurs ou de voitures à l'époque et seul le cheval sert d'animal de trait et de transport. La superficie boisée est plus faible qu'à l'actuel.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Conciliateur de justice :

Pierre BAUMANN, nommé en octobre 2008, Conciliateur de Justice par la cour d'appel de Reims, vient d'être affecté au canton de Méry-sur-Seine.

Auxiliaire de justice bénévole, il présente toutes les garanties d'impartialité et de discrétion. Sa mission est de favoriser et de constater le règlement amiable des conflits qui lui sont soumis. Mais il ne donne pas de consultation juridique. Il intervient dans de nombreuses affaires : conflit entre propriétaire et locataire, querelle de voisinage, problème de mitoyenneté, conflit entre un consommateur et un professionnel ...etc. Il ne peut intervenir dans les affaires d'état-civil et familiale, relatif au droit du travail, les conflits avec l'administration.

Contact : Pierre BAUMANN tiendra ses permanences à la mairie de Méry tous les deux mercredi de 9h30 à 11h30.

Renseignement et prise de rendez-vous auprès du secrétariat de mairie au 03.25.21.20.42.

Réveillon :

L'orchestre « MUSIC BREAKERS » animera (soirée cabaret et bal) le réveillon de fin d'année à la salle des fêtes de Méry de 20h30 au bout de la nuit.

Menu adulte : 50 € - Menu enfant : 20 € - Champagne : 20 € la bllle
Pour les réservations et renseignements demander Hélène au : 06 60 09 25 96 - 03 25 21 19 94 ou music.breakers@wanadoo.fr

Passage de la balayeuse :

Le prochain passage de la balayeuse dans notre commune se déroulera entre le 15 et le 20 Décembre 2008. Merci d'avance de vos efforts pour faciliter son passage.

Secours catholique :

L'association recherche des bonnes volontés pour participer aux activités qu'elle développe au bénéfice des familles.

Le panneau d'informations municipales :

Ce panneau situé place CROALA vers la statue « VALMY » est destiné à mieux informer les méryciens :

- sur les actions du conseil municipal,
- sur les événements en cours ou futurs dans notre commune.

Il permettra également aux diverses associations communales de communiquer avec les méryciens et/ou leurs adhérents.

Permanences d'informations et d'orientation juridiques :

Elles sont organisées généralement le 2^{ème} mardi de chaque mois de 14 heures 30 à 16 heures 30. (les mardis 13 janvier, 10 février, 10 mars, 14 avril, 12 mai, 09 juin et 07 juillet 2009).

Pour vous inscrire : s'adresser à la mairie ou à la maison de justice et du droit de Troyes (03 25 83 18 90).

Autre curiosité, entre «Megrigny et Vallans» . Un étang, limité par une digue. Peut-être une pisciculture de l'époque, mais certainement un lieu fantasmagorique par temps de brume, permettant l'apparition des «dames blanches».

Une question maintenant ? Qui est l'auteur de la carte présentée et quand vivait-il ?



Réponse à la question précédente :

La devise Liberté, égalité, solidarité figure au frontispice de la maison de retraite de la commune.

VIE ASSOCIATIVE

M.N.G Motive

- ➔ ACCUEIL DE LOISIRS
ouvert toutes les vacances (stages, sorties, découvertes, initiations, mini camp, création...)
- ➔ SOUTIEN SCOLAIRE
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h à 18h30 pour les collégiens
- ➔ JUDO et TAEKWONDO
à partir de 4 ans, les mercredis pour le judo et les jeudis pour le Taekwondo

Club des Jeunes « Méry Nouvelle Génération »
8 à 16 ans
Rue Pierre Labonde
10170 Méry-sur-Seine
Téléphone : 03.25.21.65.05
Messagerie : mng.mery@neuf.fr

PETITES ANNONCES

L'Est-Eclair recherche un (ou une) nouveau (elle) correspondant (e) pour la commune de Méry-sur-Seine pour succéder à Madame BOYER qui après de nombreuses années de bons services ne désire plus continuer ce travail.

- les personnes intéressées pourront s'adresser à la mairie qui transmettra,
- la maîtrise de l'outil informatique est indispensable (traitement de texte, photos et Internet).

Comité des fêtes :

Mme Martine BOISSON quitte la présidence du Comité des fêtes de Méry. Très efficace dans ses fonctions, elle va manquer à cette organisation qui recherche maintenant un (ou une) nouveau (elle) président (e) pour lui succéder. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la mairie qui transmettra.

Des cours de dessin au centre socioculturel :

Fortes du succès des cours de dessin et d'initiation aux arts plastiques qu'elles dispensent à Anglure et à St-Just, Sylvie et Lucile MALBRUNOT proposent, dès le mois de janvier 2009, aux méryciens et aux habitants des communes alentour ces nouvelles activités. Elles se dérouleront, au centre socioculturel de Méry, tous les mercredis après-midi de 14h à 15h30 pour les enfants (50€ par trimestre) et de 17h à 19h30 pour les adultes (65€ par trimestre). Afin de montrer toute l'étendue des arts qu'elles enseignent, Sylvie et Lucile organisent une exposition au sein de la médiathèque de la mi-décembre 2008 à la mi-janvier 2009.
Renseignements : Sylvie MALBRUNOT au 03 26 81 36 16.

VIVRE A MÉRY

Bulletin municipal d'informations

Le Mot du Maire

La crise économique que nous subissons engendre des répercussions très préjudiciables sur l'activité des entreprises et par voie de conséquence une dégradation du chômage.

Devant cette situation, les décideurs, et parmi eux les collectivités territoriales ont le devoir de participer à la relance de l'économie afin d'atténuer les effets de cette crise.

Certes la situation est plus délicate pour les collectivités qui financent leurs travaux par l'emprunt. La raréfaction et le renchérissement des crédits accordés par les établissements bancaires ne leur facilitent pas la tâche.

En ce qui nous concerne notre situation financière nous permet d'inscrire encore des travaux importants pour 2009-2010.

Le Conseil en arrêtera la liste prochainement.

Ces travaux seront financés par nos fonds propres et des subventions que nous allons solliciter de nos partenaires (Etat, Conseil Général, Région).

Notre endettement est quasiment nul, l'encours est de 66 000 euros en cette fin d'exercice. Ceci nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité dans l'hypothèse où nous devrions avoir recours à l'emprunt pour réaliser des travaux importants dans l'urgence.

En matière de logements, notre lotissement destiné à l'accession à la propriété est en voie de finition. A ce jour, 52 parcelles ont trouvé un acquéreur.

D'autres projets sont actuellement à l'étude, ils devraient se concrétiser rapidement ; nous en reparlerons dans un prochain bulletin.

Comme chacun peut le constater notre cité améliore son image grâce aux efforts de tous ceux qui s'investissent à nos côtés en matière de fleurissement de leur propriété ainsi que tous les bénévoles qui s'impliquent à la bibliothèque et dans les associations.

Beaucoup d'investissement reste à faire dans les domaines de la voirie, des équipements et de l'entretien du patrimoine bâti. Nos actions devront être poursuivies ces prochaines années pour que notre commune offre à ses habitants un cadre de vie agréable et une image accueillante pour nos visiteurs.

Je termine en souhaitant à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et formule des vœux pour que cette nouvelle année soit pour tous porteuse d'espoir, de bonheur et de bonne santé.

René MARIE

Décembre 2008

C'EST LONG !!!

Très souvent, les méryciens se demandent pourquoi les délais de réalisation des travaux sont si longs !

En fait, comme toute entreprise ou organisme public, la commune est soumise au code des marchés publics et cherche les meilleurs financements possibles

Pour un marché d'investissement important du type rénovation de la toiture de l'école maternelle, la création d'une nouvelle classe ou la création d'un lotissement, les règles suivantes doivent être observées :

- décision du conseil municipal,
- définition des besoins,
- prise en compte de l'intégration des préoccupations environnementales,
- choix de la procédure de passation de marché,
- organisation de la publicité,
- modalités de transmissions des documents et informations,
- mise en concurrence,
- sélection des candidats,
- choix de l'offre économiquement la plus avantageuse (à qualité égale),
- informations aux candidats non retenus,
- avis d'attribution,
- notification du marché au candidat retenu,
- rapport de présentation,
- exécution du marché

A noter également qu'avant toute notification de marché, le conseil municipal aura réalisé toutes les démarches nécessaires afin de bénéficier des différentes aides auprès des organismes partenaires Le conseil Général, la DDEA, les parlementaires, la région, l'Etat, l'Europe...etc.).

En fait, pour des travaux importants, le temps nécessaire entre la décision du conseil municipal et la réalisation effective des travaux atteint voire dépasse largement une année si l'on tient compte des contraintes budgétaires ainsi que des délais à respecter, imposés par la réglementation.

Pour des travaux de moindre importance, les délais sont sensiblement plus courts mais leurs réalisations imposent tout de même d'observer le cycle suivant :

- Proposition d'une commission chargée des études,
- décision du conseil municipal,
- obtention de plusieurs devis,
- choix de l'entreprise ou de l'artisan (ouverture des dossiers),
- recherche des subventions (si possible),
- choix du financement,
- réalisation.



VIE D'ÉGLISE A MÉRY

Méry fait partie d'un **ensemble paroissial** composé des villages suivants : Bessy, Boulages, Champfleury, Champigny, Chapelle-Vallon, Charny-Le-Bachot, Droupt-St-Basle, Droupt-Ste-Marie, Etreilles, Les Grandes Chapelles, Longueville, Plancy-l'Abbaye, Premierfait, Rhèges, Salon, St-Oulph, Viâpres-le-Petit.

Prêtre : celui qui a été nommé pour servir notre commune est Philippe DUDON, habitant avec 3 autres religieux au 5, rue du Général Leclerc

Tél. : 03 25 21 45 51

E-mail : ph.dudon@orange.fr .

Une « équipe pastorale » de 6 membres anime, avec lui, cet ensemble paroissial.

Personne-relais : Marlène ROSNET au 03 25 21 25 26 fait le lien entre vous et l'ensemble paroissial. Elle peut vous renseigner ou vous aider dans toutes vos démarches chrétiennes.

Messes : Elles ont lieu en hiver soit à Méry, soit à Plancy et durant l'été dans chaque église des communes citées ci-dessus, à tour de rôle ;

Horaires : samedi 18h (hiver) – 19h (été) ; dimanche : 10h30

Catéchisme : on peut participer à l'éveil à la foi à partir de 5 ans (4 réunions par an) puis suivre le catéchisme à partir de 8 ans (ou CE2) durant 4 ans puis poursuivre par les « 12-15 ».

Les personnes de Méry que vous pouvez contacter pour cela :

Eveil à la foi : Elisabeth GRASSIN : 03 25 21 09 57

1^{ère} année : Karen PELLETIER : 03 25 21 29 10

2^{ème} – 4^{ème} années : Marlène ROSNET : 03 25 21 25 26

ou Valérie DARGENT 03 25 21 22 32

« 12-15 » : Marie DARGENT : 03 25 21 22 32

Baptêmes, mariages : téléphonez au

prêtre au 03 25 21 45 51 (pour un mariage au moins 6 mois avant)

Deuil : Pierre CORRARD 03 25 37 40 74

Un journal **Trait d'union**, dont vous recevrez le premier numéro dans votre boîte, avec un guide pour les divers renseignements, relate la vie dans les communes et aussi les manifestations religieuses dans tous le nord-ouest aubois.

D'autres activités, religieuses ou non, sont au service des habitants :

- le **secours catholique** dont une des actions est de réunir 5 ou 6 fois dans l'année les personnes isolées (à la bergerie) Simone ROYER au 03 25 37 42 26
- le **CMR** : chrétiens en monde rural pour réfléchir et agir au nom de l'Évangile,
- les **groupes de lecture de la parole de Dieu** : pour approfondir un texte de la bible.

Chapelle – Eglise : pour l'instant les messes ont lieu à la chapelle mais quand les travaux dans l'église seront achevés, elles pourront se célébrer, en été, dans l'église.



État civil



Naissances

Tom, Yves, Olindo BOYER le 11/10/2008
 Maéva LATRASSE le 03/11/2008
 Emy, Claudine, Enza FRILLEY le 14/11/2008
 Wendy, Martine, Véronique FEY le 18/11/2008
 Margaux, Nicole, Géraldine COULON le 30/11/2008



Décès

Ewa SOCHA le 25/09/2008
 Rose HEMARD, veuve PAJOT le 24/09/2008
 Madeleine CAMUT, veuve ADNOT le 07/10/2008
 Gisèle CHEVALIER, épouse BOURLON le 21/10/2008
 Pascal RYO le 24/10/2008

Agenda

Le 09 janvier Galette des rois - Cyclo Club Payns-Méry
 Le 10 janvier Voeux du maire
 Le 24 janvier LOTO - Société de musique de Méry
 Le 07 février LOTO - Sapeurs-pompiers de Méry
 Le 15 février Repas des anciens
 Le 21 février Belote
 Le 14 mars Repas UJM Foot

